

1. Eglise : projet d'accessibilité PMR

Les services ingénierie de l'intercommunalité ont étudié, à la demande du Conseil Municipal, la possibilité de créer une voie d'accès PMR (personne à mobilité réduite) pour l'Eglise St Gorgon. Les plans transmis proposent de la réalisation d'un chemin pavé partant de la place (de la rosace) avec un stationnement PMR dédié, puis traversant le côté enherbé de l'église et enfin arrivant sur le côté à l'emplacement de l'ancienne porte. Cette solution demanderait une mise à niveau de l'ensemble afin de respecter les critères PMR. L'estimation financière s'élève à 70 000 € TTC. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment, en raison du coût évoqué.

2. AFR

L'association foncière de remembrement a déposé un dossier de demande de fonds FEADER, pour la rénovation de plusieurs chemins avec installation de signalétique, la mise en place d'abris de randonneurs, d'agrès sportifs et enfin une aire de stationnement pour camping-car. Ce dossier a été accepté par la Région Grand Est. Un appel d'offres a été lancé, il sera examiné lors de la prochaine réunion de l'AFR.

3. CCAS

Les membres du CCAS, réunis le 25/10/22, ont fixé la date du prochain repas des anciens : le 26.03.23 à la salle René Bertin. Un repas sera proposé à tous les habitants inscrits et âgés de plus de 55 ans.

La distribution des colis de fin d'année est prévue la semaine avant Noël. Cette année, les membres du CCAS ont décidé d'offrir des chocolats/sucreries et du vin aux habitants âgés de 70 ans et plus et réfléchissent également à une éventuelle animation.

4. 11.11.22

Les commémorations du 11 novembre se dérouleront à 11h devant le monument aux morts. Un vin d'honneur sera ensuite offert par la municipalité à la salle René Bertin.

5. Gazette

La prochaine gazette municipale sera diffusée dans les boîtes aux lettres la 1^{ère} semaine de janvier. Le retour des articles est prévu pour le 9.12.22. Les sujets suivants seront abordés : manifestations du 2nd semestre 2022, archives municipales (défense passive), CCAS, Sirtom, Solyron, maisons fleuries, animations à venir ...

6. MMD 54 : nouvelle convention

La convention d'assistance technique (STEP) avec MMD54 arrive à échéance. Il est proposé de reconduire la convention pour la période 2023/2027. Les conseillers municipaux s'interrogent quant à l'accompagnement effectivement réalisé. Il s'agit dans ce cas de réaliser certains contrôles quant au fonctionnement de la station d'épuration, pour un montant annuel de 0.50 cent/habitant

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la convention.

7. OLC

Rapport d'activité 2021 : Mme la Maire présente le rapport d'activité d'OLC 2021, diffusé au préalable, aux conseillers municipaux, et téléchargeable sur la page suivante : <https://www.olc54.fr/decouvrir-la-communaute-de-communes/institution/competences.html>

Modifications statutaires : Le Conseil Municipal doit statuer sur plusieurs modifications statutaires à savoir :

- l'action sociale,
- la compétence gestion et exploitation du gîte intercommunal (1 vote contre, 1 abstention),
- et enfin la rétrocession de la mission instruction et administration du droit des sols aux communes de Anoux, Avril, Bettainvillers, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey, Val de Briey.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal valide ces modifications.

8. Décision modificative assainissement

Compte-tenu des dépassements de crédits, liés à deux interventions non prévues au budget, il y a nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 011 Charges à caractère général Le Conseil Municipal donne son accord pour le virement de 800 euros au budget assainissement.

L'écriture au budget communal : article 60632 : - 800 € article 65734 subvention service assainist : + 800 €

L'écriture au budget assainissement : article 774 subvention exceptionnelle : + 800 €
Article 61523 : Réseaux : + 800 €

Points d'infos :

A. Café associatif :

Le permis de construire a été déposé le 27/10/22. L'appel d'offres sera lancé prochainement. Le calendrier FEADER a été modifié. Les analyses des offres doivent être transmises au plus tard pour fin mars 2023.

B. Archives municipales :

Le 15.10.22, les archives municipales stockées au grenier du bâtiment de la mairie ont été triées. Les documents suivants ont été détruits : journaux officiels, recueils des actes administratifs et circulaires de la préfecture, lois et décrets, rapports et compte-rendu du Conseil Général/Départemental/Régional et du Conseil Communautaire, documentation administrative, revues, publicités, tout document reçu pour information (programmes, brochures, bulletins...), dossiers préparatoires (notes, épreuves, articles ou brouillon).

Les documents conservés sont pour le moment stockés dans la salle du Conseil Municipal. Ils feront l'objet d'un nouvel archivage.

En outre, divers objets ont été retrouvés :

- Les jouets (duplos/légos, poupées) ont été nettoyés et déposés à la bibliothèque/ludothèque
- Les livres scolaires en bon état ont été conservés
- Un masque à gaz a été conservé et fera l'objet d'un article dans la prochaine gazette
- De vieux pots de peinture et ampoules ont été déposés en déchetterie.

C. Fuite toiture mairie :

M. POIROT indique que plusieurs sociétés ont été consultées qu'il attend les devis correspondants. Mme la Maire a informé les locataires par écrit.

D. Expertise Ville aux Prés :

Suite à l'envoi par Mme la Maire de courriers recommandés à l'attention des entreprises SOTRAE et WH quant aux affaissements rue du Trimazo, un rendez-vous a été fixé le 23.11.22 avec leurs assurances respectives. Des représentants du Conseil Départemental seront présents également.

E. Avaloir de la Cour au Pont

Le regard d'eau pluviale situé à la Cour au Pont n'a pas fait l'objet d'un nettoyage lors du dernier passage de la société Egout services car il ne figurait pas au contrat. Il avait été nettoyé (et facturé à la mairie en plus du contrat annuel établi) l'an dernier suite à la demande d'un habitant de la Cour au Pont. Il est proposé qu'un diagnostic de l'ensemble des regards et avaloirs communaux soit réalisé, afin d'établir un nouveau contrat et de lister l'ensemble des avaloirs/regards communaux. Le Conseil Municipal valide la proposition.

F. Employée communale technique :

L'employée communale, après avoir été accompagnée par les services du centre de gestion de Meurthe et Moselle (16 séances de projet professionnel), a informé Mme la Maire, qu'elle constituerait – pour raisons de santé – début 2023 un dossier de demande de retraite anticipée.


G. Divers points

Projection du film de caméra des champs le vendredi 25 novembre 2022.

Fossé et gravats rue des jardins

Taille de la haie communale (Bachot)

Prochain Conseil municipal le 02.12.22 à 18h00


La Maire
Maud LORENZI